



PROCURATION

(Adhérent de 16 ans minimum à jour de son adhésion)

Toute personne de + de 16 ans adhérente à la MJC depuis plus de 6 mois dispose d'une voix pour chaque vote lors de l'Assemblée Générale.

En cas d'absence, elle peut donner procuration à un autre adhérent présent, ce dernier ne pouvant cumuler plus de 5 procurations.

Je soussigné (e) Nom _____ Prénom _____

donne pouvoir à Nom _____ Prénom _____

Pour voter en mon nom lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la MJC de Laneuveville devant Nancy le **vendredi 18 septembre 2026**.

Fait à _____ le _____

Signature



CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(Adhérent de 16 ans minimum à jour de son adhésion)

Je soussigné (e) Nom _____ Prénom _____

Adresse :

E-mail : _____ Tél : _____

Fait à _____ le _____

Signature

Cette candidature est à adresser à la MJC ou à remettre à la Direction **avant le 14 septembre 2026**.